

APPEL D'OFFRE MAPA

Dépositaire de l'offre :

Etablissement : Etablissement Public Local
d'Enseignement Agricole et de
Formation Professionnelle Agricole
Rue du 11 novembre 1918
61500 SEES

Personne responsable : Valérie HEUDIARD
Fonction : Secrétaire générale
Tél : 02.33.81.74.00
Fax : 02.33.81.74.01
Email : valerie.heudiard@educagri.fr

Détail de l'offre : Type de produit : Entretien et nettoyage – 3 types de prestations – 2 lots

LOTS	DELAI DE REALISATION
Lot 1 : Nettoyage haute pression des appuis de fenêtre + Nettoyage des vitres extérieures (sur 2 faces)	
<ul style="list-style-type: none">• Nettoyage haute pression des appuis de fenêtre :<ul style="list-style-type: none">• Site du Lycée agricole sur bâtiments B +C• Nettoyage des vitres extérieures de l'ensemble de l'établissement sur plusieurs sites :<ul style="list-style-type: none">• <u>Site de Sées</u><ul style="list-style-type: none">✓ Lycée agricole : Bâtiment externat, internat, foyer, self et verrière CDI, salle de classe du hall machinisme✓ Exploitation agricole : bureaux, salles de réunion et local de vente✓ Centre équestre : bureaux, club house, sellerie, toilettes et local pause personnel✓ C.F.P.P.A. : salles de classe et bureaux✓ C.F.A. : bâtiment externat et internat• <u>Site d'Alençon</u> : bâtiment externat, internat, self, foyer et verrière	Du lundi 26 août 2024 au 30 août 2024
Lot 2 : Nettoyage des moquettes	
<ul style="list-style-type: none">• <u>Site de Sées</u> :<ul style="list-style-type: none">○ Lycée agricole : CDI (422 m²)○ CFPPA : bureaux (92 m²)	Du lundi 22 juillet 2024 au mercredi 24 juillet 2024

Documents à produire : proposition chiffrée avec planning d'intervention (visite préalable sur site obligatoire)

Document contractuel : acte d'engagement

Critères d'attribution : Respect des conditions de réalisation : **30%** - Prix : **70%**

Délais :

Date de publication : 16 mai 2024

Date limite de réception des offres : 6 juin 2024

Le non-respect des dates de réalisation entrainera des pénalités de retard prévues au CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services (articles 13 et 14)